|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F |  |
|  |
| Avis n° 34/2016  |

**Arrangement et Protocole de Madrid concernant l’enregistrement international des marques**

**La décision de geler l’application de l’article 14.1) et 2)a) de l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques et ses conséquences**

1. À sa cinquantième session (29e session extraordinaire) (3 – 11 octobre 2016), l’Assemblée de l’Union de Madrid a décidé de geler, avec effet à compter du 11 octobre 2016, l’application de l’article 14.1) et 2)a) de l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (ci‑après dénommé “Arrangement”).
2. Le gel de l’application de l’article 14.1) et 2)a) de l’Arrangement de Madrid a les effets ci‑après :
	* 1. les nouvelles parties contractantes ne peuvent pas ratifier le seul Arrangement ou y adhérer mais peuvent le faire simultanément pour l’Arrangement de Madrid et le Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (ci‑après dénommé “Protocole”);
		2. les pays qui sont parties contractantes du Protocole peuvent adhérer à l’Arrangement;
		3. les demandes internationales ne peuvent plus être déposées en vertu de l’Arrangement;
		4. aucune opération relevant de l’Arrangement ne sera plus effectuée, y compris la présentation des désignations postérieures;
		5. l’article 9*sexies*.1)b) du Protocole sera toujours applicable dans le cadre des relations mutuelles entre les parties contractantes liées à la fois par l’Arrangement et le Protocole; et
		6. l’assemblée pourra toujours traiter de toutes les questions concernant l’application de l’Arrangement et pourra revenir ultérieurement, en tout temps, sur sa décision de geler l’application de l’article 14.1) et 2)a) de l’Arrangement.
3. Pour de plus amples informations sur la décision de geler l’application de l’article 14.1) et 2)a) de l’Arrangement, voir les documents MM/A50/3 et MM/A/50/5, disponibles à l’adresse suivante : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=39948.

Le 14 novembre 2016